

BASES ZEMOS98 10a

Le festival audiovisuel ZEMOS98 convoque par les présentes la dixième édition du salon international de la Création Audiovisuelle.

- Dates Celebration : du 24 au 30 mars 2008
- Date limite d'inscription : le 10 novembre 2007

1. **PARTICIPANTS** : Pourront y participer tous les créateurs le souhaitant - de tout âge et de toute nationalité - avec autant d'oeuvres qu'ils estimeront opportun à condition que ces dernières :

- aient été réalisées sur un support vidéographique (VIDEO), analogique ou numérique.
- soient en espagnol ou en une toute autre langue à condition d'être sous-titrées en espagnol ou en anglais.
- leur durée maximum est de 20 minutes.

De nouveau, nous mettons catégoriquement sur la concision et la synthèse, non seulement comme valeurs narratives mais aussi comme moyens de garantir la qualité de toutes les projections participant au festival.

Dans le cas où votre œuvre dépasserait les 20 minutes, et que vous teniez à la présenter, nous vous prions de bien vouloir nous préciser la raison dans les observations. Autrement, le travail correspondant ne sera pas regardé par le Comité du Selection.

- Les projections seront monocanal.
- Le thème et le genre sont libres.

2. **PRÉSENTATION** : Toutes les oeuvres devront être présentées sur une bande ou un disque indépendant en précisant s'il s'agit du système NTSC ou PAL, dûment rembobinés, avec une étiquette portant mention du nom, de la durée et de l'auteur de l'œuvre, et accompagnés de la documentation mentionnée au point 3 des présentes bases.

Quel que soit le format vidéo de réalisation, les œuvres pourront être présentées sur les supports suivants : VHS, S-VHS, MINI.DV-SP, DVD, SVIDEO-CD, VIDEO-CD, .AVI, Quicktime o .DV

Maintenant vous pouvez envoyer fichier vidéo qualité DVD PAL (MPEG-2 - 720x576 px - 5mbp bitrate variable). Vous pouvez télécharger à un serveur on.line (si vous n'avez pas votre propre serveur on.line, nous recommandons archive.org ou blip.tv). N'oubliez pas donner le URL.

Or nous recommandons d'utiliser le format MINI.DV-SP.

Les oeuvres sélectionnées pour la Section Officielle devront envoyer, dans un délai de 10 jours à compter de la notification, une copie en format MINI.DV-SP sans sous-titrés. En outre, ces travaux seront invités à fournir un dossier des textes la transcription des dialogues dans sa langue originale (indépendamment d'autres langues si possible), y compris des timecodes.

3. **INSCRIPTIONS ET DOCUMENTATION** : Les inscriptions devront être réalisées grâce au formulaire online disponible sur www.zemos98.org.

Il est nécessaire d'envoyer au moins deux images (en format JPG ou PNG

BASES ZEMOS98 10a

avec un poids ne dépassant pas les 250 kb). Dans le cas où vous ne pourriez pas envoyer l'inscription au moyen du formulaire, vous pourrez le faire par courrier électronique envios@zemos98.org.

Les auteurs dont les oeuvres soient sélectionnées pour la Section Officielle devront apporter en plus 2 images de qualité (concrètement avec une résolution non inférieure à 720 x 576 pixels). L'organisation pourra utiliser des images pour illustrer le web ou le dossier de presse.

Ils pourront également joindre toute autre information supplémentaire : mémoire de production, matériel de promotion, etc.

Sur le site web de ZEMOS98 seront indiquées toutes erreurs éventuelles ou informations insuffisantes ainsi que le délai maximum de remise des dites informations. Toute information obligatoire qui serait insuffisante et/ou erronée lors de l'inscription non corrigée avant le 15 novembre 2007, pourrait impliquer que le travail correspondant ne soit pas visionné par le Comité de Sélection.

4. ENVOI DES ŒUVRES : Les oeuvres pourront être envoyées par courrier postal ou par coursier, ou être remises en mains propres jusqu'au 10 novembre 2007. Ne seront acceptées que les œuvres envoyées avant le 10 novembre -le cachet de la poste faisant foi-.

Destinataire :

CONVOCATORIA AUDIOVISUAL ZEMOS98 Universidad Internacional de Andalucía Monasterio de Santa María de las Cuevas, c/ Américo Vespucio, 2 Isla de la Cartuja 41092 Sevilla Espagne

5. SÉLECTION : Par ailleurs, le Festival sélectionnera, d'après son propre critère, les meilleures œuvres de tout le matériel reçu qui composeront 3 catégories

- Section Officielle dont la projection aura lieu pendant toute la semaine du festival. ZEMOS98 éditera un DVD en juillet 2008, qui contiendra les meilleurs vidéos de la section officielle.

- Écrans Parallèles, une sélection des travaux qui incluront non seulement des travaux reçus dans cet appel.

- Écrans Parallèles On.Line, un choix des travaux à côté des auteurs qui autorisent ZEMOS98 à l'écran fonctionne on.line chez www.zemos98.org.

ZEMOS98 s'engage à payer 150 € par oeuvre participant à la Section Officielle à titre de droits de diffusion publique.

ZEMOS98 s'engage à payer 50 € par oeuvre participant à la Écrans Parallèles et/or Écrans Parallèles On.Line à titre de droits de diffusion publique.

Toute information correspondante au courts-métrages, ainsi que le tour, la date et le lieu de projection sera rendue publique sur www.zemos98.org

6. PRIX :

DVD.ZEMOS98 10a : ZEMOS98 éditera un DVD contenant les meilleures vidéos de la Section Officielle. Ce DVD réalisera une tournée mondiale, concourant ainsi à la diffusion des auteurs et de leurs oeuvres. Les auteurs devront signer la cession de leurs droits de projection publique de manière non exclusive. Des prix du public sont également prévus ; ces prix seront décernés en fonction du résultat du vote des assistants à la Section Officielle.
»

PREMIO RTVA : € 2.400 au meilleur travail andalou pour produire un nouveau projet.

PRIX À LA MEILLEURE CRÉATION IBÉRO-AMÉRICAINNE. Une catégorie spéciale aux fins de récompenser la meilleure oeuvre reçue de toutes celles remises par les auteurs ibéro-américains ayant reçu une bourse d'hébergement et d'inscription au Master de Communication Audiovisuelle qui se tient tous les ans au siège de La Rábida, Huelva, à l'Université Internationale d'Andalousie, a été prévue à condition que ce Master soit convoqué.

RENCONTRE DE CRÉATEURS AUDIOVISUELS. L'Organisation du Festival prendra en charge l'hébergement de tous les auteurs (s'il y a n'importe quel travail avec plus d'un auteur, un maximum de deux sera invité par le festival) de la Section Officielle. Cette rencontre aura une durée de trois jours. Elle visera à réfléchir sur les aspects concernant le monde de la culture audiovisuelle et offrira également la possibilité de faire des commentaires sur la sélection et les oeuvres de ZEMOS98 [neuvième édition] en général. Des professionnels et divers créateurs seront également invités à exposer leurs travaux et leurs réflexions. »

Il y a également une mention spéciale du public, jugée par les voix du public s'occupant de la section officielle. Cette mention signifie que le travail correspondant sera inclus dans le DVD.

L'organisation a pu déclarer n'importe quelle section nulle et annuler n'importe quel prix, comme attribuent n'importe quelle autre mention spécifique non indiquée sur le ce des bases.

Les prix sont sujets à des retenues établis par loi courante. ZEMOS98 communiquera des acomptes du salaire.

Auteurs et/ou producteurs de tous les travaux recevant une promesse de prix ou de mention de l'indiquer dans chaque information de publicité et de dossier presse, aussi bien que sur des crédits précédents ou finals, respectant ce qui a décidé les organisateurs et employer le logo de ZEMOS98.

7. PROJECTIONS : Les projections publiques de la Section Officielle seront réalisées dans les espaces ZEMOS98 10a en mars 2008. Le programme de ce salon sera rendu public sur www.zemos98.org

Les auteurs et/ou les producteurs de tous les travaux autorisent ZEMOS98 pour employer un extrait des travaux (pas plus d'une durée minute) diffusent l'information dans tous les médias.

8. RESTITUTIONS : Toutes les oeuvres feront partie de la vidéothèque

BASES ZEMOS98 10a

ZEMOS98 et pourront être présentées à des fins culturelles et/ou éducatives (en aucun cas commerciales) dans divers salons organisés tout au long de l'année qui seront publiés sur www.zemos98.org. ZEMOS98 ne pourra pas céder, ni vendre, ni louer, une quelconque copie à d'autres organismes intéressés sans l'accord express et par écrit du producteur de l'œuvre concernée.

9. **CONTACTS** : Sur www.zemos98.org vous pourrez trouver toute l'information actualisée sur le Festival et ses activités. Pour toute clarification, tous doutes ou suggestions, nous vous recommandons de nous contacter par courrier électronique à l'adresse suivante info@ZEMOS98.org.

10. **OBSERVATIONS** : L'Organisation ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque accident pouvant affecter les œuvres présentées. Le producteur est responsable de l'originalité des musiques, des images ou des textes apparaissant dans l'œuvre. L'Organisation se réserve le droit de ne pas projeter toute production pouvant être estimée attentatoire aux droits de l'homme.

La participation au festival implique l'entière acceptation des présentes bases. En cas d'impondérable ou de modifications des bases, l'Organisation adoptera la décision correspondante, laquelle sera communiquée sur www.zemos98.org et sur la liste de ZEMOS98.